

# MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Lundi 24 août 2009

Convocations : 14 août 2009

Présents : Alain Lambert, Dominique Rey, Daniel Duclosson, Frédéric Merlet, Denis Vuillat, Valérie Nguyen, Nathalie Mortier, Mathilde Millet, Philippe Girod.

Absents excusés : Jocelyne Artero, Philippe Guichard qui donne procuration à Alain Lambert.

Secrétaire de séance : Frédéric Merlet

Le Maire prend la parole et propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : vote de l'indemnité de conseil au percepteur. Le conseil municipal donne son accord.

### **I - Approbation du compte-rendu du 29 juin :**

Mme Millet demande une précision concernant le sigle **CDRA** : il s'agit du **Contrat global de Développement en Rhône-Alpes**.

Concernant les jardins de Haute-Savoie, action mise en place par le CDRA à la Balme-de-Sillingy, dont elle est la coordonatrice, elle souhaiterait que soit également nommé l'employé communal, Jean-Charles Vandroux, lequel a participé à l'élaboration du jardin pour Saint-Germain/Rhône dans le cadre de son emploi.

Ces points éclaircis le compte-rendu est adopté.

### **II - Subvention communale pour la société pour l'Etude de la Protection de la Nature en Semine**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une somme de 1500 € avait été promise par le Conseil Général à la société SEPNS pour l'achat de matériel pédagogique. Cette promesse a été honorée et la somme créditée à la commune.

Il s'agit maintenant de reverser cette somme à la **Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Semine** conformément à l'accord avec le Conseil Général de la Haute-Savoie.

*Le conseil municipal autorise le Maire à verser la somme de 1500 € à la SEPNS.*

### **III - Budget communal 2009 ; virement de crédits**

Afin de créditer le compte de l'association SEPNS des 1500 € virés à la commune pour leur être reversés et considérant que les crédits votés à l'article 6574 - subventions de fonctionnement - au moment du budget ne sont pas suffisants il y a lieu de procéder à des ajustements comme définis ci-dessous :

<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>Articles</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>6574</b> subvention de fonctionnement aux associations	1 500 €	
<b>7473</b> participation du département		-1 500 €

### **IV - Projet immeubles collectifs SA Mont Blanc :**

Le Maire présente au Conseil le dernier projet réalisé par la SA Mont Blanc. Le conseil apprécie le travail réalisé sur l'esthétique de l'ensemble, les panneaux solaires pour l'eau chaude, intéressant au point de vue environnemental.

Monsieur Merlet remercie au nom des habitants du lotissement jouxtant le futur ensemble immobilier pour la prise en considération des critiques objectives qui avaient été avancées et l'effort fait par la municipalité en coordination avec la SA Mont Blanc pour réaliser une structure qui convienne à tout le monde.

## **V - Elaboration d'un plan d'accessibilité par la D.D.E.A (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture)**

La commission urbanisme s'est réunie le 05 août pour une visite des lieux publics en présence du personnel de la D.D.E.A. Un plan d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite doit être obligatoirement réalisé pour la fin de l'année 2009.

Les services de la D.D.E.A. vont nous fournir un rapport sur les problèmes rencontrés dans les différents secteurs de la commune. Il faudra par la suite se mettre en conformité avec la réglementation liée au handicap.

## **VI - Régularisation emprise sur le domaine public**

Mme Bourdin a demandé une régularisation pour une emprise de 14m<sup>2</sup> du Domaine public sur sa parcelle cadastrée A 1113. Un document d'arpentage a été établi par la SCP Monod Dalin. Cette question sera revue ultérieurement considérant qu'au cadastre la parcelle invoquée ne ferait pas partie de sa propriété.

## **VII - Grippe A - H1N1**

Le Maire informe le conseil que conformément aux souhaits de la Préfecture qui craint une pandémie grippale au mois de septembre la commune a acheté 100 masques de protection pour le personnel.

## **VIII - Recensement de la population en 2010**

Le prochain recensement de la population se déroulera du 21 janvier 2010 au 20 février 2010. Pour effectuer la collecte des renseignements il y a lieu de recruter des agents recenseurs et un coordonnateur communal. Le conseil municipal donne pouvoir au Maire

- *Pour effectuer le recensement de la population sur la commune*
- *Pour recruter le personnel nécessaire à la collecte des informations*
- *Pour nommer un coordonnateur communal.*

## **IX - Indemnité de conseil au receveur municipal**

Monsieur Renaud DRECLERC a assuré en 2009 la gestion de la commune jusqu'au 1<sup>er</sup> août. Il est remplacé par Monsieur ARFEUX qui a été nommé sur le canton de Seyssel.

Conformément au Décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités locales aux agents des services extérieurs de l'État et à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, vu la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2008 qui accordait l'indemnité à 100%, le Maire propose de verser l'indemnité de conseil à 100% à monsieur DRECLERC pour les 210 jours d'exercice et à Monsieur ARFEUX pour la durée de son mandat. Le conseil donne son accord.

## **Informations et questions diverses :**

### **Les jardins de Haute-Savoie :**

Un pique-nique va être organisé par le CRDA des Usses et Bornes mercredi 2 septembre à 19 heures sur le site des jardins de Haute-Savoie pour tous les conseillers municipaux. Le CDRA Usses et Bornes se chargera de fournir les boissons et les participants amèneront leur repas respectif. Des barbecues seront mis à disposition sur place pour la cuisson des grillades.

### **Site internet de Saint-Germain-sur-Rhône :**

Mme Nathalie Mortier, créatrice du site, informe le conseil que depuis son ouverture 2560 visiteurs se sont connectés ; ce qui représente environ 20 à 25 personnes par jour à raison de 4 à 5 minutes de temps de consultation. Des connections ont notamment été faites depuis des pays lointains comme la Chine ou le Québec.

**Le Maire,**

**Alain LAMBERT**